



NEGOCIATIONS SALARIALES : ENFIN À L'ORDRE DU JOUR !

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPS CCNT FR 09 OCTOBRE 2024

COMMISSION PARITAIRE SECTORIELLE

FAMILLES RURALES

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu CPS du 3 avril 2024
2. Régimes frais de santé et prévoyance
3. Négociations salariales de Branches
4. Formation professionnelle
5. Régimes santé et prévoyance, intervention groupe VYV
6. Questions diverses

1. Validation du compte rendu de la CPS du 3 avril 2024 :

Le compte rendu CPS du 12 juin 2024 est validé.

2. Régimes frais de santé et prévoyance :

Le cabinet ACTENSE fait une présentation de la nouvelle convention médicale de la sécurité sociale, avec les évolutions de tarifications des consultations chez les médecins, les réévaluations des consultations pour les pédiatres, psychiatres, neurologues et dermatologues. L'ensemble des nouvelles mesures va transférer des charges de la sécurité sociale vers les assureurs complémentaires. De ce fait les organismes de mutuelles complémentaires souhaitent augmenter le taux de chargement qui représente les frais de gestion, de 11,5% à 15%.

Le cabinet ACTENSE explique que les mutuelles souhaitent aligner les taux à ceux de la convention ECLAT dès janvier 2025 que ce soit pour les frais de santé ou pour la prévoyance. Ils complètent en proposant plusieurs hypothèses avec ou sans accord avec les mutuelles et tenant compte de l'utilisation des réserves pour arriver au plus bas fin 2025. Ils expliquent que les écarts fin 2025 entre les différents scénarios proposés ont très peu d'écarts.

Pour Force Ouvrière, au vu des résultats du régime et la décision qui avait été prise d'utiliser l'ensemble des réserves avant de rejoindre la convention ECLAT, nous ne souhaitons pas aller vers une augmentation des cotisations et frais de gestion. Nous voulons que ce soient les salariés qui bénéficient des réserves et non pas les mutuelles.

3. Négociations salariales de Branche :

Les employeurs proposent d'ouvrir la discussion sur les négociations salariales à la suite de la demande de l'ensemble des organisations syndicales. Ils sont prêts à étudier les propositions qui seront faites pour avancer vers une harmonisation avec les salaires appliqués dans la convention ECLAT, lesquels ont annoncé une augmentation de la valeur du point à 7,01 de la valeur V1 au 1^{er} janvier 2024 ; 7,12 au 1^{er} janvier 2025 et 7,23 au 1^{er} janvier 2026, ce qui correspond à 3% sur 2 ans.

La CFDT propose une augmentation de la valeur du point de 5,36 à 5,77.
La CGT n'a pas finalisé ses propositions.

Force Ouvrière, nous exprimons notre revendication SMIC + 20% pour les salaires les plus bas ce qui représente une valeur de point à 6,50.

Les employeurs demandent une suspension de séance et revienne avec une proposition à 2% d'augmentation de la valeur du point à 5,467. Ils expliquent qu'ils sont prêts à recevoir chacune des organisations syndicales de salariés pour échanger sur les différentes propositions avant la prochaine CPS du 21 novembre 2025.

Force Ouvrière comprend que les employeurs sont prêts à négocier, proposer 2% d'augmentation est une avancée mais elle ne nous paraît pas suffisante. Nous prendrons donc contact avec les employeurs pour leur faire part de nos propositions pour atteindre notre revendication d'une valeur de point à minima à 6,50.

4. Formation professionnelle :

➤ Intervention d'UNIFORMATION et du service formation de Familles Rurales :

UNIFORMATION fait une présentation du bilan de formation 2023 en exprimant la bonne dynamique sur l'ensemble des formations proposées, même s'ils constatent une diminution de l'alternance certainement due au fait que les formations en alternance ont progressées les années précédentes et que ces parcours sont encore en formations.

Pour les entreprises de moins de 50 il y a une diminution des engagements à la suite d'une diminution des fonds disponibles.

UNIFORMATION précise que les fonds qui n'ont pas été consommés reviennent dans les fonds mutualisés, ils ne sont pas perdus. Ils sont ajoutés sur les budgets soit en janvier soit en juin.

Pour cette année 2024, 10 thématiques ont été proposées représentant 17 sessions, 12 sessions ont été réalisées pour 192 stagiaires. Pour la fin de l'année il reste une enveloppe mobilisable pour ajouter des sessions sur certains thèmes.

Pour UNIFORMATION le périmètre est ouvert à 100%, le budget report est de 1 819 500€ et +10% si on le souhaite ce qui représente 181 000€. 1 154 000€ ont été engagés, il reste à disposition 665 500€.

Pour 2025, une enquête sur les besoins des associations a été proposée. Sur 80 envois nous avons eu 20 réponses, c'est-à-dire 25% de réponses. Pour 75% d'entre eux, ils identifient ces formations comme un moyen supplémentaire de permettre aux salariés de partir en formation. Les formations les plus demandées sont celles en droit social et droit des associations.

Force Ouvrière rappelle simplement que ces formations sont à la main des employeurs et que c'est eux qui décident qui peut en bénéficier.

Force Ouvrière rappelle qu'elle doit quitter la séance de cette CPS avant la fin, nous avons informé que la date d'aujourd'hui ne nous permettait pas d'être présents. Nous nous sommes organisés pour être là sur la matinée mais nous ne pourrons pas participer à la présentation des organismes de mutuelles de l'après-midi.

Prochaine CPS le jeudi 21 novembre 2024.

Pour la délégation Force Ouvrière : Nathalie De Oliveira Callanquin